

Report du projet de la ligne 15 Est pour intégrer le centre de Drancy : le gouvernement n'a pas tranché



La ligne 15 Est du Grand Paris Express reliera-t-elle bien Saint-Denis Pleyel à Rosny-sous-Bois dès 2025, puis Champigny-sur-Marne en 2030, comme le prévoit le calendrier acté par le gouvernement en mars 2013 ? Ou se transformera-t-elle en Arlésienne ?

Ce mardi 17 janvier, le suspense reste entier, après que Laurence Abeille, députée EELV du Val-de-Marne, a questionné le gouvernement à ce sujet. Dans les starting-blocks, le projet n'attend, pour démarrer sa phase concrète et ses chantiers préparatoires, que la signature de la déclaration d'utilité publique (DUP), après l'[avis favorable](#) rendu sur l'enquête publique qui s'est déroulée au [printemps 2016](#). Cette signature est prévue en février 2017 et le timing est déjà serré. A titre de comparaison, la DUP de la ligne 15 Sud a été signée en décembre 2014 pour une mise en service espérée en 2022. En décembre 2016, le vœu porté par la présidente du Stif (le syndicat des transports d'Ile de France), Valérie Pécresse, de demander au préfet de région de reporter cette signature pour revoir le tracé, [a donc suscité la colère d'un certain nombre d'élus](#). Car la révision de ce tracé reporterait le projet durablement, s'il faut reprendre de nouvelles études et relancer une enquête publique.

Du côté du Stif, cette demande est motivée par le souhait d'intégrer une gare au centre de Drancy, alors que le tracé actuel ne prévoit un arrêt qu'en limite sud de Drancy. Cette demande du maire UDI de Drancy, Jean-Christophe Lagarde, ne date pas d'hier, et avait déjà été étudiée en 2013. Le Stif avait alors conclu que l'opportunité d'une station complémentaire Drancy Centre n'était pas avérée, pointant que l'allongement des temps de parcours aurait un impact négatif sur la fréquentation de la ligne 15 dans son ensemble et que le coût induit par cette station complémentaire, estimé à 240 millions d'euros (sur un coût total d'environ 3,5 milliards d'euros pour la ligne 15 Est) n'était pas à ce jour pris en compte dans le plan de financement du Grand Paris Express.

Pour les villes du Val-de-Marne, qui attendent trois stations de la ligne 15 Est d'ici 2030, ce décalage renverrait l'échéance encore plus loin, alors que la [station de Val-de-Fontenay](#) constituera un important hub, et que celle de Champigny centre, reliée à la ligne 15 Sud, permettra de boucler l'arc Est de petite couronne. Ce mardi, la députée écologiste est donc montée au créneau pour réclamer des explications et demander au gouvernement de ne pas reporter la date de signature de la Dup.

Chargée de répondre au nom de l'Etat, la secrétaire d'Etat Barbara Pompili a rappelé que la ligne 15 Est était sous maîtrise d'ouvrage du Stif et qu'« *une éventuelle modification la concernant serait sans impact sur le schéma d'ensemble* » tout en rappelant également qu'une desserte en mode lourd de Drancy centre était programmée dans le cadre d'un prolongement de la ligne 5. « *La réponse à la sollicitation de la présidente de la région Île-de-France dans le cadre du vœu voté par le STIF est en préparation, en lien avec le préfet de la région Île-de-France. Elle tiendra compte tant des impératifs de calendrier du projet que de la nécessité d'assurer une desserte satisfaisante de la ville*

de Drancy par un mode lourd », a conclu la secrétaire d'Etat.

« Votre réponse ne laisse pas de m'inquiéter. Ainsi que je l'ai rappelé, c'est le mois prochain que doit être prononcée la déclaration d'utilité publique, déclaration qui permettra de lancer les travaux. Cette ligne doit pouvoir être réalisée en une seule phase. Je rappelle que des millions d'habitants sont concernés et que ce projet est d'intérêt général. Une déviation par Drancy occasionnerait des retards : si vous consultez la carte, vous vous apercevrez qu'il s'agit de réaliser une boucle ressemblant un peu à celles de la Marne. Sur une desserte ferrée lourde qui impacte tout un territoire, cette exception faite pour Drancy serait extrêmement dommageable », a réagi Laurence Abeille.

Ci-dessous l'échange intégral entre la députée et la ministre :

Mme la présidente. La parole est à Mme Laurence Abeille, pour exposer sa question, no 1616, relative à la ligne 15 Est du Grand Paris Express.

Mme Laurence Abeille. Madame la secrétaire d'État, ma question porte sur la remise en cause par Valérie Pécresse, présidente de la région et du Syndicat des transports d'Île-de-France, du tracé de la ligne 15 Est du métro Grand Paris Express, et ce à la demande du député maire de Drancy, Jean-Christophe Lagarde, par ailleurs président du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

Alors que tout est engagé pour que les travaux de cette ligne de métro tant attendue commencent dans les délais, la présidente de la région revient sur les décisions prises et oublie les propositions du rapport Auzannet. Je rappelle que la ligne 15 Est doit relier les gares de Saint-Denis Pleyel et Champigny Centre, en passant notamment par Val de Fontenay, située dans ma circonscription.

Vous le savez, le tracé actuel de cette ligne est le fruit d'un long travail et d'un consensus entre les différentes parties prenantes, obtenu à l'issue du débat public organisé par la CNDP, la Commission nationale du débat public. Pour que les engagements en matière de délais soient tenus, c'est-à-dire pour que la mise en service soit effective en 2025, il est prévu que le préfet de Seine-Saint-Denis signe la déclaration d'intérêt public le mois prochain. Je sais que je parle aujourd'hui au nom de très nombreux élus locaux et des millions d'habitants qui souffrent du manque de desserte en transports en commun en rocade autour de Paris.

Une remise en cause du projet actuel entraînerait un retard d'au moins deux ans et les habitants de l'Île-de-France ne peuvent attendre. Alors que se met en place le système de vignettes pour les voitures, que bientôt les véhicules diesel devront être interdits, les projets de transports publics ne peuvent être retardés.

Je vous demande, madame la secrétaire d'État, de m'indiquer si le Gouvernement maintient son engagement d'une mise en service de la ligne 15 Est dès 2025 et en une seule phase, comme prévu, et s'il compte donc répondre par la négative à la demande de Mme Pécresse.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la biodiversité.

Mme Barbara Pompili, secrétaire d'État chargée de la biodiversité. Madame la députée Laurence Abeille, la ligne 15 Est est issue de la ligne dite « orange » dans le schéma d'ensemble du Grand Paris. Il s'agit d'un réseau complémentaire structurant, dont le maître d'ouvrage est le STIF, le Syndicat des transports d'Île-de-France.

Il a été décidé, lors de l'élaboration du projet du Nouveau Grand Paris des transports, présenté le 6 mars 2013, d'intégrer cette ligne dans la rocade de proche couronne que constitue la ligne 15. Pour faciliter sa réalisation en parfaite coordination avec le reste de la ligne 15, dont la Société du Grand Paris assure la construction, le STIF a confié la maîtrise d'ouvrage de la ligne 15 Est à cette dernière.

Vous noterez que cette ligne, bien qu'évoquée dans le schéma d'ensemble, n'appartient pas au réseau de transport public du Grand Paris au sens de la loi relative au Grand Paris. Ainsi, une éventuelle modification la concernant serait sans impact sur le schéma d'ensemble.

Le calendrier prévu pour la ligne 15 Est tel qu'annoncé le 6 mars 2013 est une mise en service d'une première section, entre Saint-Denis Pleyel et Rosny Bois-Perrier en 2025, la deuxième section jusqu'à Champigny Centre étant programmée pour 2030. Le Gouvernement, tout comme vous et l'ensemble des acteurs concernés par ce projet, est très attaché au respect de ce calendrier. Je

comprends donc parfaitement votre préoccupation face au vœu voté par le conseil du STIF demandant une nouvelle analyse du tracé au niveau de Drancy.

La ville de Drancy souhaite en effet être desservie par la nouvelle ligne de métro au niveau de son centre-ville alors que le tracé prévoit l'établissement d'une station Drancy-Bobigny à la limite sud de la commune, en correspondance avec le futur Tram Express Nord. Cette question, légitime, est connue de longue date, vous l'avez rappelé. Des analyses conduites en 2013 par le STIF avaient conclu à la difficulté d'assurer cette desserte du cœur de Drancy par la ligne 15. Il avait été décidé de privilégier en conséquence la ligne 5. Celle-ci, dont le terminus est actuellement la station Bobigny-Pablo Picasso, pourrait être prolongée vers le nord pour desservir le centre de Drancy. Ce prolongement est prévu par le schéma directeur de la région Île-de-France.

La réponse à la sollicitation de la présidente de la région Île-de-France dans le cadre du vœu voté par le STIF est en préparation, en lien avec le préfet de la région Île-de-France. Elle tiendra compte tant des impératifs de calendrier du projet que de la nécessité d'assurer une desserte satisfaisante de la ville de Drancy par un mode lourd.

Mme la présidente. La parole est à Mme Laurence Abeille.

Mme Laurence Abeille. Madame la secrétaire d'État, vous comprendrez que votre réponse ne laisse pas de m'inquiéter. Ainsi que je l'ai rappelé, c'est le mois prochain que doit être prononcée la déclaration d'utilité publique, déclaration qui permettra de lancer les travaux. Cette ligne doit pouvoir être réalisée en une seule phase. Je rappelle que des millions d'habitants sont concernés et que ce projet est d'intérêt général. Une déviation par Drancy occasionnerait des retards : si vous consultez la carte, vous vous apercevrez qu'il s'agit de réaliser une boucle ressemblant un peu à celles de la Marne. Sur une desserte ferrée lourde qui impacte tout un territoire, cette exception faite pour Drancy serait extrêmement dommageable.

J'attends donc des assurances beaucoup plus précises quant à la réponse qui sera donnée à la demande de Valérie Pécresse, qui me paraît être de nature très politicienne. Dans l'intérêt des habitants et conformément à l'intérêt général, il faut absolument éviter que la construction de la ligne 15 soit retardée. À un moment où on invite les Franciliennes et les Franciliens à ne pas utiliser leur voiture pour de nombreuses raisons, en particulier pour limiter la pollution, une offre alternative de transport doit être mise en place le plus vite possible.

Mme la présidente. Nous avons terminé les questions orales sans débat.